

DÉLIBÉRATION N° 2025-103
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation :	
26 août 2025	
Date de séance :	
1^{er} septembre 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
2 septembre 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	5
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	TEMEHARO René
TAMA GEORGES Hinatea		X	KOUAKOU Georges
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
BORDET Patrick		X	
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis		X	TEATA Marcelino
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X	X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		
AURAA Leila	X		

OBJET :

Portant approbation du dossier technique et du plan de financement de l'opération « Acquisition d'un véhicule de secours aux asphyxiés et aux victimes » et autorisant le Maire à signer la convention de financement ainsi que le marché y afférents.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

26 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et établissements publics ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- Vu** le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;
- Vu** l'avis rendu de la direction de la protection civile en date du 9 juillet 2025 ;
- Vu** le rapport n° 2025-55 du 1^{er} septembre 2025 présenté par Monsieur René Temeharo, 3^e adjoint au maire délégué à la protection civile.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

ADOPTE

Article 1

Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement de l'opération « **Acquisition d'un véhicule de secours aux asphyxiés et aux victimes** ».

Article 2

L'opération est financée comme suit (*en francs CFP TTC*) :

Coût total	21 271 600
F.I.P 50 %	10 635 800
D.E.T.R. 30 %	6 381 480
Fonds propres 20 %	4 254 320

Article 3

Le maire est autorisé à signer la convention de financement, à lancer l'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.

Article 4

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la commune.

Article 5

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Steven REY

Monsieur le Maire



Michel BUIILLARD

COMMUNE DE PAPEETE

RAPPORT N° 2025 - 55

**relatif à un projet de délibération portant approbation du dossier technique
et du plan de financement de l'opération « Acquisition d'un véhicule de secours aux asphyxiés et aux
victimes » et autorisant le maire à signer la convention de financement ainsi que le marché y afférent**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous propose d'approuver l'acquisition d'un nouveau véhicule de secours aux asphyxiés et aux victimes (VSAV).

Il s'agit de remplacer l'une des deux ambulances qui équipent actuellement nos pompiers, immatriculée 218922 P, dont nous avons fait l'acquisition en 2013. Cette opération est devenue urgente en raison de la vétusté de ce véhicule.

	2020	2021	2022	2023	2024
Covid	84	160	23	1	
Secours à victimes	1946	2424	2850	2539	2457
Aide ou transport à personne	817	792	762	1084	958
Accidents de la circulation	158	211	254	218	268
Hors commune	78	52	57	44	68
TOTAUX	239	3639	3946	3886	3683

A noter aussi que du 24 juillet au 8 août 2027, la Polynésie française accueillera les 18^e Jeux du Pacifique, avec la participation de 24 pays et 4 500 athlètes.

En tant que capitale, Papeete sera fortement mobilisée, notamment en matière de protection civile. Il est donc indispensable que nos agents disposent de moyens modernes et adaptés, pour intervenir et assurer leur service auprès de la population et de nos visiteurs dans les meilleures conditions possibles.

Le coût de cette opération est de 21 271 600 francs CFP TTC. Son financement est assuré à 50 % par le FIP, 30 % par la DETR et 20 % sur fonds propres de la commune.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Papeete le, 1^{er} septembre 2025
Le Rapporteur,

René Temeharo
3^e adjoint au maire délégué à la sécurité civile